

tout ce qu'ils voudront ceder de bon gré à nos Troupes, on le leur payera sur le champ en argent comptant & ayant cours. S'il arrive que quelqu'un de nôtre Armée, de quelque condition & caractere qu'il soit revêtu, les ait lezé, on pourra sur les plaintes qui en auront été formées, leur donner toute la satisfaction necessaire. Aussi avons-nous pris des mesures si justes, qu'elles ne doivent porter aucun ombra-ge à la Nation Suedoise; car à mesure que nous avancerons avec nôtre Armée, il y aura dans les Ports plusieurs Vaisseaux chargez de bleds & de vivres, où il sera libre aux deux Nations d'acheter ce qui sera necessaire pour leur subsistance: les Suedois pourront même trafiquer avec nos Sujets, comme ils le jugeront à propos. Au reste les Suedois pourront, s'ils le veulent, prendre parti parmi nos Troupes, & ils doivent être assurez qu'on ne les y forcera en aucune maniere. Ceux au contraire qui se mettront sous nôtre protection jouiront des mêmes privileges que nos Sujets, attendu que personne ne doit nous considerer comme ennemi du Royaume, mais plû ôt comme ami, qui cherche à établir une bonne harmonie, & à renouer une amitié solide entre les deux Royaumes. Dans cette vûë nous esperons que Dieu secondera nos intentions, & que nos Sujets comme ceux de la Suede trouveront également leurs avantages chacun en leur particulier.

Si contre toute atteste on n'avoit aucun égard à nos gracieuses offres & Declarations, & si quelques uns des Suedois venoient à abandonner leurs Habitations, ils ne doivent point

être